

9 juin 2026  
**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

## **Incendie d'un bâtiment rue Jakob Smits.**

**A la demande expresse du Collège des Bourgmestre et Echevins, les services en charge de la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement ont analysé la situation des bâtiments concernés par l'incendie ayant eu lieu ce samedi 6 juin.**

Le rapport démontre qu'il y a eu une succession d'actes administratifs en lien avec ces bâtiments qui classifie celui ayant pris feu – soit l'arrière de la parcelle – « d'entrepôt ».

L'exercice de certaines activités nécessite l'obtention préalable d'un permis d'environnement. En 2011, à l'initiative du service, il a été indiqué au propriétaire de l'époque une interdiction de toute autre activité que le stockage en l'absence de deuxième voie d'évacuation. Concernant les deux personnes décédées dans cet incendie, le rapport démontre que leur activité était couverte par un permis d'environnement spécifique.

Pour le surplus, le bâtiment avant de 17 appartements à front de rue est parfaitement en ordre au niveau urbanistique.

Les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins tournent leurs pensées vers les victimes et leurs familles. Au nom de la communauté anderlechtoise, le Collège tient à leur témoigner de son soutien plein et entier.